

Enjeux et perspectives de l'amélioration du climat des affaires à l'ère du Nouveau Modèle de Développement

Challenges and prospects for improving the business environ- ment in the era of the New Development Model

Farah HILALI ¹

Ibtissam KARA ²

Hicham ElYousfi ³

¹ **Farah HILALI** est Doctorante à la FSJES-SOUISSI, Université Mohamed V- RABAT - Laboratoire de Recherche en Management des Organisations, Droit des Affaires et Développement Durable (LARMODAD)
farah.hilali@um5r.ac.ma

² **Ibtissam KARA** est Doctorante à la FSJES-SOUISSI, Université Mohamed V- RABAT - Laboratoire de Recherche en Management des Organisations, Droit des Affaires et Développement Durable (LARMODAD)-ibtissam.kara@um5r.ac.ma

³ **Hicham ElYousfi** est Professeur Habilité, Université Mohamed V- RABAT - Laboratoire de Recherche en Management des Organisations, Droit des Affaires et Développement Durable (LARMODAD)-
h-elyousfi@um5r.ac.ma

RESUME :

Le Maroc a mis en œuvre une panoplie de stratégies et de programmes gouvernementaux favorisant l'investissement, l'entrepreneuriat, la création de richesse et de l'emploi. À cet égard, l'amélioration du climat des affaires est l'une des préoccupations majeures du Royaume, sur laquelle il faut miser pour réussir un dynamisme et une croissance socio-économique remarquable. Dans le même registre, la nouvelle charte de l'investissement fait partie des orientations du NMD et appelle à inverser les ratios déséquilibrés entre investissement public et investissement privé, ainsi que de simplifier les procédures administratives adoptées, en se basant sur des méthodes et des outils innovants afin de créer un environnement des affaires propice à l'investissement.

MOTS CLES :

Climat des affaires, Nouveau Modèle de Développement, management public, gouvernance territoriale, nouvelle charte de l'investissement.

ABSTRACT :

Morocco has implemented a range of government strategies and programs that promote investment, entrepreneurship, wealth creation and employment. In this context, improving the business environment is one of the Kingdom's major concerns, which must be relied upon to achieve remarkable socio-economic dynamism and growth. In the same vein, the new investment charter is part of the NDM's guidelines and calls for reversing the unbalanced ratios between public and private investment, as well as simplifying the administrative procedures adopted, based on innovative methods and tools in order to create a business environment conducive to investment.

KEYWORDS :

Business environment, New Development Model, public management, territorial governance, new investment charter.

I. INTRODUCTION

Le Maroc a entamé durant les vingt dernières années une série de réformes structurelles à différentes échelles, en vue d'équilibrer sa croissance économique et de promouvoir son inclusion sociale. C'est ainsi qu'il a mis en œuvre une panoplie de stratégies et de programmes gouvernementaux favorisant l'investissement, l'entrepreneuriat, la création de richesse et de l'emploi. S.M le Roi Mohammed VI, à travers ses différents discours affirme que la promotion de l'investissement est l'une des préoccupations majeures du Royaume, sur laquelle il faut miser pour réussir un dynamisme et une croissance socio-économique remarquable. C'est ainsi qu'il invite à la simplification des procédures administratives adoptées, et ce en se basant sur des méthodes et des outils innovants afin de créer un environnement des affaires propice à l'investissement.

À cet égard, à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 2ème année législative de la 11ème législature le 14 octobre 2022, SM le Roi a affirmé que « la nouvelle Charte Nationale de l'Investissement donne une impulsion tangible à l'attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers ». Il a également, insisté sur le rôle des Centres Régionaux de l'Investissement (CRI) dans l'accompagnement et l'encadrement des porteurs de projets, en les invitant à superviser l'intégralité du processus d'investissement et à en accroître l'efficacité.

Sur un autre registre, le dernier rapport de l'Institut Royal des Etudes stratégiques (IRES) publié en octobre 2021, au sujet de l'évolution du positionnement du Maroc à l'international, relève que grâce aux multiples efforts déployés sur les plans réglementaire, institutionnel et législatif qui ont impacté favorablement l'amélioration du climat des affaires, le Maroc a pu gagner 35 places entre 2007 et 2019 dans son positionnement à l'international. Dans le même sillage, les différentes réalisations enregistrées en matière d'entrepreneuriat, d'attribution de fonds d'investissement et d'accompagnement ont permis au Maroc de réaliser un bond de 75 places entre 2004 et 2020 en ce qui concerne l'indice « Doing Business⁴ ».

S'agissant du classement de l'Indice mondial de l'entrepreneuriat, l'IRES souligne également qu'il est favorisé par « la capacité du Maroc à développer de nouveaux produits, à encourager l'émergence de start-up et à intégrer l'utilisation des nouvelles technologies ». En conséquence, le Maroc occupe actuellement la 5ème place en Afrique au titre de cet indice.

Dans la perspective de l'opérationnalisation du Nouveau modèle de développement (NMD), la mise en place d'une gouvernance participative basée sur la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficacité, est une

condition sine qua non pour la création d'un climat des affaires compétitif et attractif. C'est ainsi, que la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement via le rapport du NMD, a fixé quatre axes de transformation avec des choix stratégiques, qu'il sera nécessaire de conduire afin de réussir le progrès escompté. Parmi ces choix figure le numérique, considéré en tant qu'un levier crucial pour l'amélioration de l'environnement des affaires, et qui est « susceptible de libérer les énergies, de restaurer la confiance entre le citoyen et l'Etat, de résorber la corruption et de favoriser l'inclusion économique, sociale et territoriale de larges franges de la population. Des procédures simplifiées et clarifiées et des services de meilleure qualité rendront la relation État-Citoyen et Etat-Entreprise plus fluide et transparente. »

Adoptée à la Chambre des conseillers en fin du mois de novembre, la nouvelle charte de l'investissement, est incontestablement traduit un nouveau « mindset⁵ » favorable à l'investissement. D'ailleurs elle fait partie des orientations du NMD qui a appelé à inverser les ratios déséquilibrés entre investissement public et investissement privé s'est fixé. À cet égard, le NMD a fixé trois objectifs trois objectifs pour réussir la relance de l'économie du Maroc et son ancrage dans les secteurs prometteurs, ainsi que le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité du tissu productif. C'est ainsi qu'il recommande d'augmenter le PIB par habitant à 16000 dollars, avec un taux de croissance moyenne de plus de 6% annuellement. Aussi, d'accroître de 60% la participation du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales. Et puis, d'augmenter la valeur ajoutée industrielle de moyenne et haute technologie pour atteindre 50% de la valeur ajoutée industrielle totale⁶. A travers ce travail, nous tenterons d'explorer les enjeux liés à l'amélioration du climat des affaires, tout en décortiquant les différentes recommandations du NMD. Concernant la problématique centrale de notre recherche, elle s'énonce comme suit :

Comment la mise en œuvre des recommandations du NMD permettrait l'amélioration du climat des affaires et la création d'un environnement attractif et propice à l'investissement ?

Pour répondre à cette problématique, nous allons dans un premier temps présenter le cadre théorique de notre étude, dans un deuxième temps nous procéderons à la présentation du climat des affaires, notamment les enjeux et perspectives de son amélioration, puis nous allons détailler les orientations du NMD en la matière.

⁴ L'indice de la facilité de faire des affaires

⁵ Etat d'esprit

⁶ Rapport général de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (2021). Tableau 1 : Indicateurs de résultat du NMD. Page 60.

II. Analyse théorique du contexte du climat des affaires

1. Les théories relatives au climat des affaires

Le climat des affaires renvoie aux conditions économiques et commerciales qui influencent le rendement des entreprises. Il est généralement mesuré par des indices tels que l'indice de confiance des entreprises ou l'indice de climat des affaires. Plusieurs théories sont susceptibles d'expliquer ce dit concept. Dans cette partie de notre travail, nous présentons brièvement les grandes idées et les contributions de ces théories.

La première théorie est celle de la réglementation, cette théorie indique que le climat des affaires est influencé par les politiques et les réglementations gouvernementales qui affectent les entreprises, elle repose sur la prémisse que les entreprises ont tendance à chercher à maximiser leurs bénéfices et que cela peut souvent mener à des comportements nuisibles à l'environnement. Les réglementations gouvernementales visent donc à modifier ces incitations afin de favoriser des comportements plus respectueux de l'environnement. Cette idée est étroitement liée à la théorie de l'agence, qui a été développée par des économistes tels que Jensen et Meckling (Jensen & Meckling, 1976) et Ross (Ross, 1973). Cette théorie fait valoir que les sociétés agissent dans l'intérêt de leurs actionnaires, qui cherchent à optimiser leurs profits. En somme, la théorie de la réglementation liée au climat des affaires est un champ de recherche multidisciplinaire qui mobilise des contributions de l'économie, de la sociologie, du droit et de la politique publique.

La deuxième théorie porte sur les investissements : cette théorie renvoie à tous les modèles économiques qui expliquent la manière dont les entreprises et les particuliers prennent des décisions d'investissement. Si les entreprises investissent davantage cela peut être un signe d'un bon climat des affaires. Au nombre des principaux auteurs de cette théorie se trouvent: Harold Bierman était l'un des premiers auteurs à formuler la théorie de l'investissement liée au climat des affaires dans son livre intitulé « the capital budgeting decision : economic analysis of investment projects » (Bierman, 1981) et Michael E. Porter qui a développé une approche holistique de la stratégie d'entreprise en incluant l'analyse du climat des affaires comme l'un des nombreux facteurs qui influence les décisions d'investissement des entreprises. Il a publié plusieurs livres sur le sujet, notamment « the competitive advantage of nation » en 1990 (Porter M. E., 1990). Ceux-ci ainsi que d'autres auteurs, ont contribué à la théorie de l'investissement liée au climat des affaires, en soulignant l'importance des facteurs économiques, institutionnels et comportementaux pour comprendre les décisions d'investissement des

entreprises.

La troisième théorie est la théorie de la demande : cette théorie laisse entendre que le niveau de confiance des entreprises dans l'économie peut avoir une incidence sur la demande globale. Lorsque les entreprises sont confiantes dans l'avenir économique, elles sont plus susceptibles d'investir et d'embaucher, ce qui augmente la demande pour les biens et services produits par d'autres entreprises. John Maynard Keynes - Dans son ouvrage de référence "Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie" (Keynes, 1936), a souligné l'importance de la confiance des consommateurs et des entreprises dans la détermination de la demande globale, ainsi que Franco Modigliani et Richard Brumberg - Dans leur article "Utility Analysis and the Consumption Function", Modigliani et Brumberg ont introduit le concept de consommation permanente et ont soutenu que les consommateurs prennent des décisions de dépenses en fonction de leur revenu permanent plutôt que de leur revenu actuel (Modigliani & Brumberg, 1954). Ensemble, ces auteurs ont contribué à l'élaboration de la théorie de la demande liée au climat des affaires, qui considère que les variations du moral et de la confiance des agents économiques sont des facteurs clés qui influencent les dépenses de consommation et d'investissement, et donc l'activité économique globale. La quatrième théorie est celle des attentes : cette théorie a été développée et popularisée par les économistes Robert J. Shiller et George A. Akerlof (Akerlof & Shiller, 2009). La théorie affirme que le climat des affaires est influencé par les attentes des entreprises et des consommateurs quant à l'avenir de l'économie. Plus précisément, la théorie suggère que les entreprises agissent sur la base de leurs attentes quant à l'évolution future de l'économie, plutôt que de réagir simplement aux conditions économiques actuelles. Les principaux auteurs associés à la théorie des attentes liée au climat des affaires sont Albert A. Carron, Charles F. Kettering, et George Katona. Cependant, les travaux de nombreux autres économistes, notamment John Maynard Keynes, ont également contribué à l'élaboration de cette théorie.

La cinquième théorie est la théorie de la concurrence : elle traite en outre des effets de la concurrence entre les entreprises sur l'efficacité économique et les conditions du marché. Quant à la concurrence liée au climat des affaires, plusieurs auteurs ont élaboré des principes clés à cet égard, parmi eux, Schumpeter qui est reconnu pour sa théorie de la destruction créative, selon laquelle il a décrit comment l'innovation et la concurrence peuvent mener à la création de nouvelles industries. Il a également mis en évidence l'importance de l'entrepreneuriat dans le processus de création de valeur (Foster & Kaplan, 2001). En outre, Porter qui est l'auteur de la théorie des

cinq forces, a identifié les cinq principales forces qui façonnent la concurrence dans un marché donné. Ces forces sont la menace de nouveaux entrants, la puissance de négociation des fournisseurs, la puissance de négociation des acheteurs, la menace de produits de substitution et l'intensité de la concurrence entre les entreprises existantes (Porter M. E., 1979).

En résumé, le concept de climat des affaires peut être expliqué par différentes théories, mais il est généralement influencé par des facteurs tels que les politiques gouvernementales, les niveaux d'investissement, la demande du marché, les attentes et la concurrence.

2. Définitions et déterminants du climat des affaires

Le climat des affaires a fait objet de nombreuses études et recherches, cependant, il n'existe pas de définition universelle sur laquelle tout le monde s'accorde. Depuis son émergence jusqu'à aujourd'hui, de multiples définitions ont été proposées :

Tableau 1 : Définitions du climat des affaires

Auteurs	Définitions
(Alouache & Ait Taleb , 2017)	Le climat des affaires englobetoutes les lois qui déterminent l'environnement institutionnel d'une entreprise et favorisent en même temps une perception appropriée de la conduite des affaires par les investisseurs.
(Conroy, Deller, & Tsvetkova, 2016)	Pour eux, un pays est en mesure d'avoir un environnement des affaires favorable grâce à certaines politiques « favorables aux entreprises » y compris les réductions d'impôts et la législation du travail.
(La banque mondiale , 2005)	Tous les facteurs spécifiques à la localisation d'une entreprise qui affectent les opportunités de marché et la volonté d'une entreprise d'investir de manière productive, de développer ses activités et de créer des emplois. Leurs politiques et leurs actions sur ces investissements auront un impact très important car ils affectent les coûts, risques et obstacles à la concurrence.

(Golubeva, 2017)	Pour les décideurs, les chercheurs et les hommes d'affaires, ce concept désigne une gamme de facteurs spécifiques à un lieu donné qui déterminent les incitations offertes aux entreprises pour faire des affaires.
(Erickson, 1987)	Le climat des affaires est défini comme la situation concurrentielle appliquée à un Etat, une ville ou une municipalité.
(Weaver, Liguori, & Vozikis, 2011)	Ont défini le climat des affaires circonstances entourant une entreprise établie dans une zone géographique particulière, dont les conditions et les circonstances ont un impact significatif sur son succès ou son échec.

Source : Elaboré par nous même

Quelle que soit la définition utilisée, l'environnement des affaires comprend les conditions économiques locales qui favorisent ou entravent la croissance des entreprises. En d'autres termes, il s'agit d'un ensemble de facteurs qui encouragent ou découragent les investisseurs.

De ce sillage, un bon climat se caractérise par des coûts et des risques minimaux et offre des perspectives de croissance et de développement pour les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (**El moutaoukil & Zaroual, 2021**).

Depuis l'aube des temps, l'analyse du monde des affaires et son influence sur la croissance et la compétitivité fût l'objet d'études de plusieurs recherches par divers auteurs, dont l'objectif est d'examiner les variables susceptibles d'impacter le climat des affaires. Ledit climat se caractérise par un ensemble des aspects qui le détermine, la géographie, les préférences des consommateurs, et d'autres facteurs qui forment un obstacle à la croissance des entreprises que nous allons détailler dans cette section.

A cet effet, diverses variables macroéconomiques, économiques, sociopolitiques et culturelles ont été incluses pour analyser leurs impacts sur le climat des affaires. Il existe un ensemble d'entraves qui freinent la croissance des firmes, notamment le financement inefficace, la réglementation inefficace et la mauvaise gouvernance. Pour surmonter ces entraves, cette étude a révélé que le maintien de la stabilité politique, la maîtrise de la criminalité tel que la corruption, et la souplesse de la réforme financière constituent les moyens les plus robustes pour promouvoir la compétitivité des entreprises. En outre, selon une étude au niveau des entreprises qui opèrent dans les économies en transition d'Europe orientale

et l'Asie centrale, les résultats ont démontré des lacunes en termes de variables auxquelles sont confrontés les investisseurs étrangers, en l'occurrence la réglementation douanière et commerciales, l'insuffisance de la main d'œuvre, et la réglementation du travail. Cette situation a engendré un conflit potentiel entre les réformes politiques tenant compte les intérêts de capitaux étrangers et ceux des entreprises nationales (Golubeva, 2017). Les variables économiques prennent une place prépondérante dans l'analyse du climat des affaires et le vouloir d'entreprendre, il s'agit de l'évolution du produit intérieur brut, la consommation de la population, le revenu par habitant et la structure des banques. Bien que la prise en considération des variables macroéconomiques soit d'une importance colossale, à titre d'exemple l'inflation, l'emploi et la politique monétaire.

Un environnement fortement commercial favorise la création des entreprises d'une part, et la conception d'un système économique efficace d'autre part. Une étude qui vise à identifier les facteurs économiques impactant la qualité de l'environnement des affaires, a été menée sur un échantillon de 641 PME de la République tchèque et la Slovaquie, les résultats ont décelé que les facteurs de nature macroéconomiques et économiques sont ceux qui influencent le climat des affaires, de plus l'accès au financement forme le plus grand défi à faire face pour que les entreprises soient compétitives. En d'autres termes, les entreprises qui disposent des ressources financières externes suffisantes ont la capacité d'investir, d'innover et de survivre dans un marché concurrentiel.

Tous les facteurs évoqués auparavant ne font pas l'objet d'une série complète, mais ils peuvent varier en fonction du temps et de l'espace. Ci-dessous, un tableau qui englobe les différents facteurs pouvant dissuader les investisseurs.

Tableau 2 : Les variables liés au climat des affaires

Variables macroéconomiques	Variables économiques	Variables Socio-politiques
<ul style="list-style-type: none"> - Le PIB ; - L'inflation ; - L'emploi ; -La politique monétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - La concurrence et la transparence ; - Le revenu par habitant ; - La consommation de la population et la structure des dépenses ; - La structure des banques et la disponibilité des capitaux. - La protection de la propriété industrielle. 	<ul style="list-style-type: none"> - La stabilité politique ; - Le soutien de l'esprit d'entreprendre ; - Les attitudes de la communauté ; - La maîtrise de la criminalité telle que la corruption.

Source : Elaboré par les auteurs

3. Aperçu sur le climat des affaires au Maroc

Depuis les deux dernières décennies, le Maroc s'est engagé à équilibrer sa croissance économique et de promouvoir son inclusion sociale à travers une panoplie de stratégies et des programmes gouvernementaux favorisant l'investissement et l'esprit entrepreneurial. Parmi les préoccupations majeures du Royaume, l'amélioration du climat des affaires a pris le socle de plusieurs décisions stratégiques dont l'objectif est la création de richesse et d'emploi ainsi qu'un environnement attractif à l'investissement. Selon le dernier Rapport du Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA), le Maroc a réalisé des progrès considérables en matière d'environnement des affaires dans trois domaines en particulier. Parmi les réalisations, mentionnons :

Tableau 3 : Mesures entamées en matière de l'environnement des affaires

L'optimisation de plusieurs procédures administratives	La simplification de nombreux parcours d'entreprises	Un meilleur appui pour les entreprises et les investisseurs
<p>A travers la numérisation des principaux services publics, les opérations d'import traitées intégralement en ligne depuis 2015 grâce à PORTNET, avec une augmentation de 215% du nombre de transactions de la DGI télé-payées sur la période 2016- 2019. De plus, la digitalisation de la délivrance des autorisations économiques à l'échelle nationale via la plateforme en ligne Rokhas.ma et la digitalisation de l'obtention des licences d'exploitation et d'importation. D'une part, d'autre part de janvier à juin 2020, 530 000 réclamations en ligne effectuées sur le portail chikaya.ma et 52000 demandes de registre du commerce traitées via la plateforme de suivi des affaires juridiques mahakim.ma</p>	<p>A travers la simplification et la modification du cadre réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modifications du code de commerce • la création d'un cadre juridique spécifique à valeurs mobilières • la Promotion des PME locales • Mise en place du statut de l'auto entrepreneur, avec environ 93 000 ont été enregistrés entre 2014 et 2019. 	<p>Grâce à la récente réforme des centres régionaux d'investissement et à la mise en place d'un comité régional unifié d'investissement, environ 3 350 projets déposés sur CRI-invest.ma (Fin du T3 2020) et 1 040 projets approuvés avec un investissement de 115 milliards MAD</p>

Source : Elaboré par nous même

Les mesures prises par le Maroc se traduisent au niveau national par une amélioration de la satisfaction des entreprises et au niveau international par une remontée significative dans les classements internationaux du pays avec un gain de 75 places sur 10 ans dans le classement Doing Business de la Banque mondiale, à l'orée du Top 50 (à la 53e place). Cependant, malgré les efforts et les progrès mise en évidence, des contraintes persistent, qui continuent d'entraver la transformation profonde du climat des affaires et cela par :

- La faiblesse de la culture numérique, qui donne lieu à un taux insuffisant de numérisation des services publics existants.
- Un rythme lent de certaines réformes.
- Intégration insuffisante des petites et moyennes entreprises et difficulté d'accès aux marchés pour les petits acteurs.

Ces défis persistants exigent une analyse détaillée des contraintes de la réalité des entreprises et investisseurs actifs au Maroc, pour mieux comprendre et surmonter leurs difficultés(CNEA, 2021).

III. Politique d'encouragement de l'investissement et de l'amélioration du climat des affaires

Dans un contexte marqué par l'aggravation des déficits socio-économiques, le Maroc est appelé à contribuer à la mise en place d'une gouvernance régionale basée sur la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficience, impliquant l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques et permettant la création des potentialités d'investissement régional, et par conséquent la promotion du climat général des affaires. Par leur principale mission d'appui et d'assistance offertes aux investisseurs, les entités institutionnelles sont appelées à œuvrer activement pour la promotion de l'investissement et la création d'emplois.

Ceci à travers la mise en place d'un climat des affaires compétitif et attractif permettant la consolidation et le développement de l'investissement régional ainsi que la mise à niveau du tissu économique de la région. A cet effet, l'investissement régional notamment l'entrepreneuriat tient compte de valeurs nouvelles sur les marchés territoriaux ou extérieurs, telles de nouvelles structures de production et la création de nouveaux biens ou de nouvelles localisations. Cette création de valeurs nouvelles perturbe les marchés, ce qui pousse plus ou moins rapidement le territoire à évoluer pour finalement se développer et mieux répondre aux besoins de ses citoyens et des clients extérieurs en créant en son sein plus d'entreprises et donc plus d'emplois et plus de richesse.

Nombreux sont les travaux qui s'accordent sur le fait que l'investissement est un stimulateur du développement régional, notamment à travers la création des régions créatives porteuses de projets, permettant une contribution considérable de chaque région dans le développement économique et social du pays. Ceci, à travers, la promotion des différents secteurs d'activité dans le cadre de la spécificité de chaque région, ainsi d'assurer les conditions optimales pour une répartition efficace et équilibrée des richesses du pays au niveau régional, et par conséquent garantir la stabilité et la paix sociale suite à l'amélioration du vécu du citoyen.

1. Amélioration de l'environnement des affaires

Une nouvelle politique nationale de l'environnement des affaires 2021-2025 a été lancée par le comité national de l'environnement des affaires, visant à offrir aux entrepreneurs et investisseurs les conditions leur permettant de libérer pleinement leur potentiel de création de valeur partout au Maroc.

En outre, un investisseur a besoin de se sentir en confiance au sein d'un environnement propice et pour ce faire, il a besoin de l'existence d'un cadre légal et réglementaire clair, attractif et favorable à l'innovation, d'un guichet unique efficient, d'un capital humain compétent et bien formé, d'infrastructures et de services de base de qualité et d'un accès simplifié au financement. Pour ce faire, certaines mesures doivent être mises en place comme la simplification des procédures administratives à travers la mise en place de dispositifs d'échange et de collecte récurrents des besoins prioritaires des entreprises en matière de simplification des procédures administratives ainsi que de développer de nouveaux modes de gestion des services administratifs basés sur l'allègement et la digitalisation de toute nouvelle procédure.

Dans le même sens ; et afin de faciliter l'accès aux entrepreneurs à l'information juridique, une nécessité de modernisation du cadre juridique des affaires s'impose. C'est pour cette raison, il faut développer un portail national sur la législation du droit des affaires ; améliorer le processus de production des textes relatifs au droit des affaires pour faciliter la procédure de traitement des entreprises en difficulté et adopter une loi sur la digitalisation des procédures judiciaires qui permettrait de renforcer les capacités de l'écosystème du droit des affaires ainsi que d'accompagner l'implémentation de la charte de l'investissement.

La question sur le capital humain est un chantier prioritaire en faveur de l'amélioration de la productivité ; par le renforcement du potentiel humain, sa performance et ses compétences. En effet, il est recommandé l'intégration

de la loi sur la formation continue dans le corps du projet de loi sur la formation professionnelle, en apportant à ce dernier les ajustements nécessaires pour faciliter, au plus grand nombre d'entreprises, l'accès à la formation continue.

Toutefois, il est recommandé de redoubler d'effort et adopter un rythme plus soutenu en matière de la question du financement pour les porteurs de projets à travers la mise en place des mécanismes de financement alternatifs innovants et adaptés et le renforcement du cadre juridique et procédural régissant les délais de paiement, afin de positionner notre pays comme un hub d'investissement de référence régional, continental et international.

2. L'adoption de la nouvelle charte de l'investissement

La Chambre des Conseillers a adopté à la majorité la nouvelle charte de l'investissement, Cette importante réforme qui concerne aussi bien le dispositif de soutien à l'investissement, vise à renforcer l'attractivité du Royaume en matière de développement de l'investissement, de réduction disparités entre les provinces et les préfectures du Maroc et de facilitation de l'acte d'investir.

En effet, le Maroc enregistre un des taux d'investissement les plus importants du monde, soit 30% du PIB du pays. Ce haut taux a permis le développement du Maroc, qui est devenu une économie moderne, à travers la réalisation, notamment de réseaux autoroutiers, de train à grande vitesse (TGV) ou encore le port Tanger-Med.

Les projets lancés dans des secteurs stratégiques à travers le pays ont attiré davantage les investissements directs étrangers (IDE) et ont renforcé la structure industrielle dans des secteurs à forte croissance comme l'aéronautique et l'automobile. Le Maroc a pour objectif clair aujourd'hui est celui de faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs et d'investisseurs.

Dans cette nouvelle charte, ce qui est prévu, c'est d'aller directement à la procédure simplifiée, d'encourager le travail qui est fait dans le chantier structurant de la régionalisation avec les CRI qui sont des guichets uniques au niveau de chaque région. C'est-à-dire, ce sera un manuel avec des procédures simplifiées, qui vont faire en sorte que l'accès au dispositif de soutien de l'Etat soit le plus aisé possible et donc le plus accessible possible.

En revanche, il a été constaté que le Maroc ne pêche pas par manque d'investissement puisqu'il a un des meilleurs taux d'investissement par rapport au PIB dans le monde, le problème se situe plutôt dans le faible rendement produit par cet investissement. Ceci est dû à l'absence de la

transparence. Souvent, un des facteurs les importants pouvant freiner un investisseur est le manque de lisibilité, c'est l'opacité quand il ne sait pas à quoi il peut avoir droit ou par où passer. L'objectif est donc aujourd'hui, de penser un dispositif clair, lisible, transparent et mettre en place un manuel de procédures pour pouvoir activer ces mécanismes de manière simple et transparente ; comme ça, tout investisseur saure où il va, comment y aller, et de quel dispositif il peut bénéficier.

Parallèlement à l'élaboration de la nouvelle charte de l'investissement et ses textes d'application, le gouvernement s'est engagé dans la préparation d'une nouvelle feuille de route pour l'amélioration du Climat des affaires. L'objectif est de mettre en place un environnement attractif et compétitif de l'investissement pour libérer le plein potentiel des investisseurs et faciliter l'acte d'entreprendre, pour concrétiser cette ambition, le gouvernement a prévu dans le cadre de cette nouvelle feuille de route des réformes concrètes et structurantes, dont notamment l'amélioration de l'accès au foncier productif, aux énergies renouvelables et aux financements nécessaires. Il a également tenu plusieurs réunions interministérielles en 2022, afin d'accélérer les réformes déjà engagées en matière de simplification des procédures et de déconcentration administrative.

IV. Le NMD et l'enjeux de l'amélioration du climat des affaires

1. Le climat des affaires, un pivot essentiel du NMD

La volonté Royale de promouvoir un Etat Social, de lutter contre les disparités et inégalités territoriales, en plus de faire du Maroc un hub d'investissement pour le continent africain, a engendré un dynamisme socio-économique important et a permis l'activation de la résilience du Maroc face aux répercussions des multiplicités des crises qui ont marqué le monde contemporain. Appelant à l'amélioration du climat des affaires, S.M le Roi Mohammed VI, a souligné à travers son message adressé aux participants à la conférence internationale de Marrakech sur la justice et l'investissement en 2019, qu'il est nécessaire « d'établir une vision stratégique centrée sur la mise en place d'un environnement favorable à l'investissement, par l'adoption d'un système juridique moderne, cohérent, intégré dans lequel l'entreprise constitue un levier essentiel du développement socio-économique⁷ ». Dans le même esprit, pour mettre en place un environnement propice à l'investissement le Souverain a appelé à « la nécessité de simplifier les procédures d'investissement et d'améliorer les programmes d'accompagnement des entreprises, pour faciliter leur accès aux financements et former leurs ressources humaines à

accroître la productivité⁸ » .

À cet égard, la mise en œuvre d'une série de réformes institutionnelles et réglementaires profondes dans des domaines stratégiques, notamment celui de la justice, du social et de l'économie, ont favorisé davantage l'amélioration de la croissance économique, ainsi que la promotion de l'investissement et du climat des affaires dans les différentes régions du Royaume. D'ailleurs, depuis 2017 le Maroc s'est lancé dans une réflexion critique autour de son modèle de développement, tout en se basant sur une approche participative, inclusive et ouverte incluant les forces vives de la Nation, dont l'objectif principal était de répondre aux besoins et aux attentes des différentes composantes de la société marocaine. Et ce, à travers l'élaboration d'un projet de développement intégrée, touchant les divers piliers stratégiques des domaines socio-économiques.

C'est ainsi qu'en 2019, que le chantier de diagnostics et de projections s'est inauguré officiellement via la nomination de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD) par S.M Le Roi, dans l'objectif est de dresser un état des lieux de la situation de développement du Royaume et de tracer les contours d'un nouveau Maroc à l'horizon de l'année 2035. A travers son rapport, la CSMD met le point sur les grandes inflexions stratégiques et les concepts majeurs à adopter, et propose une voie de mutation crédible et réalisable. Elle ambitionne également de faire du NMD une locomotive de développement socio-économique de la Nation, afin de garantir une croissance durable et inclusive.

En vue d'atteindre les objectifs fondamentaux du Nouveau Modèle de Développement (NMD) la CSMD a listé quatre principaux axes de transformation, et elle a démontré qu'il est indispensable de les adopter selon la nouvelle doctrine organisationnelle prônée, qui se base sur la complémentarité entre un Etat fort et une Société forte. Considéré comme axe majeur de transformation le rapport de la CSMD a consacré le premier axe à l'Economie, en étant qu'un levier déterminant, non seulement pour réussir les différentes réformes multidimensionnelles et assurer une économie productive créatrice de valeur ajoutée, mais aussi pour traduire la vision prospective et ambitieuse du NMD dont le socle est la création d'une nation puissante et pionnière portée par les capacités de ses citoyens et au service de leur bien-être.

⁷ Message de SM le Roi Mohammed VI, adressé aux participants à la conférence internationale de Marrakech sur la justice et l'investissement en 2019.

⁸ Idem

2. Pour un climat des affaires attractif à l'ère du NMD

Aujourd'hui, la mise en œuvre du nouveau modèle de développement consolide davantage l'ouverture du Royaume et propose une démarche stratégique de partenariat internationale, en améliorant l'attractivité du Maroc et en le rendant l'eldorado africain des investisseurs étrangers. En effet, il s'est fixé trois objectifs clés à l'horizon 2035 il ambitionne atteindre une croissance moyenne annuelle supérieur à 6%, tout en augmentant son PIB par habitant à 16000 en USD PPA. Aussi, atteindre 50% de la valeur ajoutée industrielle totale, et ce en augmentant sa valeur ajoutée industrielle de moyenne et haute technologie. En plus, d'accroître de 60% la participation du Maroc dans les chaînes de valeurs mondiales.

En effet, le NMD s'est fixé des choix stratégiques pour réussir le pari de promouvoir le climat des affaires du Royaume et de la rendre de plus en plus attractif, ces choix stratégiques portent sur :

- Libéraliser l'entrepreneuriat et l'initiative privée, et ce via la promotion d'un climat des affaires attractif, basé sur la transparence, la facilitation des procédures administratives et la création d'opportunités d'affaires, en veillant à assurer une concurrence saine et réduire les barrières à l'entrée de nouveaux acteurs novateurs ;
- Améliorer de façon significative la compétitivité du tissu productif, en réduisant les coûts de l'énergie et de la logistique, tout en s'appuyant sur l'énergie renouvelable et à bas carbone ;
- S'appuyer sur le numérique pour moderniser les entreprises et améliorer leur compétitivité
- Promouvoir l'économie sociale comme un levier stratégique de la croissance et de la création d'emplois dans les différentes régions du Maroc, en adoptant un cadre entrepreneurial novateur qui tire davantage du pouvoir de la délégation des services publics aux acteurs de l'économie sociale ;
- Garantir la stabilité et la compétitivité du cadre macroéconomique, et ce à travers l'amélioration des dépenses budgétaires tout en adoptant des mécanismes innovants de gestion. Aussi, en dynamisant l'initiative privé et en fortifiant la compétitivité des entreprises, via la réduction de la charge fiscale, qui entrave d'une façon significative l'activité productive et concurrentielle des entreprises. Le NMD invite également, à la création d'un environnement propice, qui tient compte de la diversification des acteurs et des instruments de financement dans les politiques monétaires et bancaires. Dane le même sillage, Il préconise l'accélération du processus législatif qui permettra l'évolution du cadre réglementaire des marchés des capitaux, et de

positionner le Maroc en tant qu'un hub financier par excellence du continent africain.

- Encourager les acteurs économiques à s'orienter vers des activités modernes et créatrices de valeurs ajoutées. Et ce, en proposant de nouveaux outils modernes et innovants pour réussir la mise en œuvre des politiques sectorielles stratégiques, et améliorer le cadre incitatif afin d'accompagner les investisseurs et les porteurs de projets à s'orienter vers des activités productives.

V. Conclusion

Aujourd'hui, le Maroc a enclenché une nouvelle ère de transformations à travers la mise en place du Nouveau Modèle de Développement, qui trace les grandes inflexions stratégiques et les concepts majeurs à adopter, dans le but de reconstruire un Maroc prospère et inclusif. Concernant le volet de l'amélioration de l'environnement des affaires, il préconise la libéralisation du potentiel des investisseurs et la simplification l'acte d'entreprendre. Et ce, via la relance de l'économie marocaine et son ancrage dans les secteurs prometteurs, ainsi que le renforcement de la compétitivité du tissu productif pour le rendre plus attractif et compétitif, en outre la promotion de la destination Maroc en tant qu'un hub d'investissement par excellence du continent africain.

La réforme des Centres Régionaux d'investissement suite à la publication de la loi 47.18, et l'adoption de la nouvelle charte d'investissement, consolident davantage l'ambition du Nouveau modèle de développement, qui a pour finalité d'augmenter la part de l'investissement privé à deux tiers des investissements totaux d'ici 2035. Et ce, en inversant la tendance de l'investissement privé qui ne représente que le un tiers de l'investissement total, par rapport à l'investissement public qui représente les deux tiers.

Sur un autre registre le NMD, trace une panoplie de choix stratégiques, afin de réussir son pari d'augmenter son PIB et sa valeur ajoutée industrielle ainsi que d'accroître sa participation dans les chaînes de valeur mondiales à l'horizon 2035.

Cependant, atteindre ces objectifs reste tributaire d'une vraie projection des politiques et stratégies gouvernementales aux niveaux des différentes régions du Maroc, et de la mise en œuvre de mécanismes de gouvernance territoriale innovants, ainsi que la fédération des acteurs territoriaux autour d'un seul objectif, qui n'est que faire du Maroc un hub d'investissement avec un climat des affaires transparent et attractif.

VI. BIBLIOGRAPHIE

1. Articles

- El moutaoukil, A., & Zaroual, F. (2021). Climat des affaires et compétitivité des entreprises marocaines : Analyse comparative sur la base des résultats de Doing-Business 2020 et de l'enquête HCP de 2019. *Repères et Perspectives Economiques*, 5①, 132-152.
- Alouache , O., & Ait Taleb , A. (2017). Climat des affaires et flux entrants d'IDE en Algérie. *Revue Mâaref* (12).
- Erickson, R. A. (1987). Business climate studies : A critical evaluation. *Economic*①, 62-71.
- Weaver, K. M., Liguori, E. W., & Vozikis, G. S. (2011). Entrepreneur Business Climate Perceptions : Developing a Measure and Testing a Model. *The Journal of Applied Business and Economics*, 12①, 95-104.
- Conroy, T., Deller, S., & Tsvetkova, A. (2016). Regional business climate and interstate manufacturing relocation decisions. *Regional Science and Urban Economics*, 60, 155-168.
- Porter, M. E. (1979). The Five Competitive Forces That Shape Strategy. *Harvard business review*②, 86-93.
- Porter, M. E. (1990). *the competitive advantage of nation* . New York: Free Press.
- Foster, R. N., & Kaplan , S. (2001). *The process of creative destruction* . Harvard business review press.
- Modigliani , F., & Brumberg, R. (1954). Utility Analysis and the Consumption Function. (K. K.Kurihara, Éd.) In *Post-Keynesian Economics*, 388-436.
- Ross, L. (1973). The intuitive psychologist and his shortcomings : Distortions in the attribution process. In L.(Berkowit (Ed.),*Advances in Experimental Social Psychology*. In L.(Berkowit (Ed.),*Advances in Experimental Social Psychology*, 173-220.
- Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm : Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Financial Economics*③, 305-360.
- Golubeva, O. (2017). Does Perception of Business Climate Differ Between Foreign and Local Investors? A Firm-level Study of Transition Economies in Eastern Europe and Central Asia. *Applied Economics and Finance*, 4②, 113-128.

2. Livres et chapitres de livres

- Akerlof, G. A., & Shiller, R. J. (2009). *Animal Spirits: How Human Psychology Drives the Economy, and Why It Matters for Global Capitalism*. Princeton University Press.
- Bierman, H. J. (1981). *the capital budgeting decision : economic analysis of investment projects* . Macmillan Publishing Co.,Inc.
- Keynes, J. M. (1936). *the general theory of employment, interest and money*. Paris: Payot.

3. Rapports de recherche

- CNEA. (2021). *Politique nationale d'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc , Feuille de route2021-2025*.
- CSMD. (2021). *Nouveau Modèle de Développement (p. 170)*. Commission Spéciale sur le Modèle de développement.
- La banque mondiale . (2005). *World Development Report 2005 : A Better Investment Climate for* . The World Bank.